

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne,

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

LOUIS. O. LE TOURNEUX, REDACTEUR EN CHEF.

PARAISANT LES Mardi et Vendredi

CONDITIONS D'ABONNEMENT. (Payable d'avance.)

Table with 2 columns: Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul, Abonnement à l'Album Mensuel, Littéraire et Musical, seul, Aux deux publications réunies.

Table with 2 columns: PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, première insertion, Dix lignes et au-dessous, première insertion, Au-dessus par ligne, Toute insertion subséquente, le quart du prix.

Education.

Industrie.

Progrès.

Contemporains Illustres.

SIR ROBERT PEELE.

Parmi les phénomènes de nos mœurs aristocratiques, on peut compter l'existence d'un homme fait par sa naissance et par sa position pour être le chef du parti populaire, et qui devient le défenseur du parti oligarchique.

L'Angleterre et les Anglais, par Edw. Bulwer, t. II, p. 274.

Sir Robert Peel est, sans contestation, un des hommes d'état les plus consommés que l'Angleterre ait produits, un des plus dignes de conduire les affaires d'un grand pays.

Au commencement de l'année 1810, un orateur de vingt-deux ans débuta avec quelque éclat à la chambre des communes; la session s'ouvrait sous des auspices peu favorables pour l'Angleterre, qui semblait s'épuiser enfin dans sa longue lutte avec Napoléon.

En présence d'une telle situation, le parti whig, des longtempes déchu du pouvoir, redoublait d'efforts pour le reconquérir. Le parti tory, avec cette ténacité qui le distingue, se raidissait contre l'adversité; mais le ministère était faible et désuni; Canning, ne pouvant obtenir du roi la destitution de Castlereagh, était sorti du cabinet après avoir échangé un coup de pistolet avec son fougueux collègue.

Lorsqu'en 1812, après la dissolution du ministère Perceval, Robert Peel entra pour la première fois aux affaires, sous lord Liverpool, la question d'Irlande était restée stationnaire, malgré les efforts successifs de Pitt, de Fox et de Canning; l'Irlande n'était admise à l'égalité que sur les champs de bataille, où elle versait son sang pour la cause de l'Angleterre; hors de là ce n'était plus, aux yeux du parti dominant, qu'une race d'êtres taillables et corvéables à merci.

Lorsque, par des motifs personnels plutôt que politiques, sir Robert Peel abandonna son poste en 1818, l'université d'Oxford, qui partage avec celle de Cambridge le privilège d'envoyer chacune deux députés au parlement, voulut donner à son ancien disciple un témoignage de sympathie pour ses efforts contre les papistes d'Irlande; elle lui accorda spontanément la faveur très-recherchée de la représenter, et l'attacha ainsi par un lien plus étroit aux intérêts de l'aristocratie et de l'église.

L'art de filer le coton; il construisit à Tamworth d'immenses filatures où il occupait jusqu'à 15,000 ouvriers, et il est mort en 1830, laissant une fortune évaluée à plus de 60 millions de fr. Loin de renier son origine, sir Robert Peel qui sait le profond respect qu'inspire la richesse dans un pays où la pauvreté est plus qu'un malheur et presque un crime, sir Robert Peel s'en vante dans toutes les occasions avec une sorte d'ostentation qui a aussi son mauvais goût.

Le jeune Peel, destiné dès l'enfance à la vie politique, reçut une éducation soignée. Il fit ses études au collège de Harrow, avec le péculatier Byron, dont il fut l'ami, le protégé, le martyr quelquefois, et qui parle de lui, dans ses mémoires, comme d'un enfant studieux et doux assez peu merveilleux dans la science du boxing mais qui donnait d'ailleurs les plus belles espérances.

Au sortir du collège, Robert Peel fut envoyé à l'université d'Oxford, l'arche sainte où se conserve intact le dépôt précieux des traditions d'intolérance religieuse et politique; où tout est vieux, bâtiments, professeurs et doctrines, et où nul élève n'est admis à recevoir la manne de l'enseignement spirituel et temporel s'il n'a au préalable fait profession de foi protestante en signant les 39 articles. L'enseignement d'Oxford, plutôt théologique que mondain, est insuffisant pour former un homme d'état.

Robert Peel sut de bonne heure agrandir de lui-même le cercle des études scholastiques, de manière à devenir ce qu'il est aujourd'hui, c'est-à-dire un des hommes de l'Europe le plus riche en connaissances variées et approfondies. Ses goûts sérieux et la modération de son caractère le préservèrent de ces écarts de la jeunesse auxquels l'exposit son immense fortune, et par lesquels plusieurs de ses contemporains, devenus célèbres comme lui, ont marqué leurs premiers pas dans le monde. La vie privée de Robert Peel fut toujours grave, pure, irréprochable, et la chronique scandaleuse n'eut jamais prise sur lui. Habitué par son père à la pensée qu'il était appelé à fournir une large carrière, il n'eut pour ainsi dire, pas de jeunesse, ou plutôt sa jeunesse ne fut qu'une longue préparation aux travaux et aux combats qui ont illustré son âge mûr.

A 21 ans il se présenta dans l'arène parlementaire, armé de pied en cap, avec une raison froide et réfléchie, une mémoire prodigieuse, une grande somme de notions acquises, et des opinions toutes faites, recueillies comme un héritage de famille, corroborées par les relations aristocratiques de son père et l'influence des rigides tuteurs d'Oxford, qui contribuèrent sans doute à développer en lui cet esprit de conservation, ce respect religieux pour les vieilles institutions du pays, dont il ne s'est jamais départi. Si plus tard les circonstances, l'élévation de son intelligence et la pratique des hommes et des choses l'ont amené à faire de notables concessions aux besoins de son temps, il est certain qu'il n'a presque jamais accepté une innovation quelconque autrement que comme un mal nécessaire.

Lorsqu'en 1812, après la dissolution du ministère Perceval, Robert Peel entra pour la première fois aux affaires, sous lord Liverpool, la question d'Irlande était restée stationnaire, malgré les efforts successifs de Pitt, de Fox et de Canning; l'Irlande n'était admise à l'égalité que sur les champs de bataille, où elle versait son sang pour la cause de l'Angleterre; hors de là ce n'était plus, aux yeux du parti dominant, qu'une race d'êtres taillables et corvéables à merci. Le jeune secrétaire d'état, appelé à mettre la main à cette plaie toujours saignante, s'occupa beaucoup plus d'arrêter son développement que de la guérir. Plus tard sur ce point que Pitt lui-même, il se prononça d'abord contre toute espèce de concession, et son administration, qui dura jusqu'en 1818, ne fut guère signalée que par des mesures de rigueur. Plusieurs bills de répression plus sévères les uns que les autres, des envois de troupes et de canons, et la création d'un corps spécial de gendarmes, que les paysans irlandais nomment encore aujourd'hui du sobriquet de Peellers, tels furent à peu près les seuls souvenirs que Robert Peel laissa à l'Irlande de son premier passage aux affaires.

Lorsque, par des motifs personnels plutôt que politiques, sir Robert Peel abandonna son poste en 1818, l'université d'Oxford, qui partage avec celle de Cambridge le privilège d'envoyer chacune deux députés au parlement, voulut donner à son ancien disciple un témoignage de sympathie pour ses efforts contre les papistes d'Irlande; elle lui accorda spontanément la faveur très-recherchée de la représenter, et l'attacha ainsi par un lien plus étroit aux intérêts de l'aristocratie et de l'église.

L'année suivante, membre et rapporteur d'un comité institué pour remédier à l'état financier du royaume, Robert Peel prit une part active aux graves discussions qui s'élevèrent à ce sujet, et attacha son nom à un bill important. Le bill Peel eut pour but de restreindre l'émission du papier-monnaie, d'amener pour l'Angleterre le retour graduel des espèces métalliques, en révoquant l'acte qui, depuis 1797, autorisait la banque à ne plus faire de paiement en or.

Dans les troubles intérieurs qui signalèrent l'année 1819, sir Robert Peel appuya vivement tous les bills répressifs présentés par le ministère. Un an plus tard, après la mort de George III, lorsque la femme de George IV, arrivant subitement d'Italie pour revendiquer son titre de reine et sa place à la cérémonie du couronnement, donna lieu à ce fameux procès qui passionna toute l'Angleterre et divisa tous les esprits, même dans les rangs les plus élevés, sir Robert Peel se tint à l'écart, et, malgré les sollicitations ministérielles, refusa d'intervenir personnellement dans cette scandaleuse affaire.

L'orage passé, en 1822, il consentit à remplacer lord Sidmouth au ministère de l'intérieur, et devint ainsi le principal orateur du cabinet. En cette qualité il eut bientôt à soutenir une lutte directe contre Canning. Ce dernier, toujours mu par des idées de tolérance religieuse, avait proposé d'accorder aux pairs catholiques romains le droit de siéger et de voter au parlement; sir Robert Peel combattit cette motion comme contraire à la sécurité de l'église dominante. Malgré ses efforts, la proposition de Canning fut accueillie par la chambre des communes à une majorité de 5 voix, mais elle fut repoussée par la chambre haute. Trois mois après, un événement imprévu, le suicide de Castlereagh, amena la dislocation du ministère, et, malgré les répuugnances personnelles du roi pour un partisan déclaré de la reine, Canning succéda à Castlereagh au poste de ministre des affaires étrangères. Sir Robert Peel garda son portefeuille. "On put alors, dit M. Duvergier de Hauranne, remarquer en lui deux tendances bien distinctes. Pour tout ce qui touche au système politique, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, sir Robert Peel se montra fidèle aux vieilles traditions tories et ennemi décidé de toute réforme. Pour tout ce qui touche à l'administration et à la législation criminelle, il fit preuve d'un esprit large, éclairé, souvent même hardi. Ainsi, on le vit, d'un côté, soutenir vivement l'alien bill (loi sur les étrangers), combattre l'émancipation catholique, louer la sainte alliance, de l'autre, adoucir la pénalité, réformer le jury, limiter la juridiction des juges de paix. Grâce à ce double caractère, sir Robert Peel eut le double avantage de conserver la faveur des vieux tories et de gagner jusqu'à un certain point celle des réformateurs.

Le nouveau ministère, tory au fond, mais renfermant dans son sein tout les nuances du parti, et divisé sur les questions les plus importantes, vécut 5 ans, grâce à l'ascendant personnel du président, lord Liverpool. Il avait été convenu que sur la question du jour, celle d'Irlande, le cabinet resterait neutre, et cependant plus d'une fois l'opposition força Canning et Peel à venir tour à tour à la tribune pour parler à ce sujet en sens contraire. A la mort de lord Liverpool, en 1822, le roi ayant appelé Canning à la présidence du conseil, sir Robert Peel et quatre de ses collègues envoyèrent leur démission; Canning les remplaça par des whigs modérés, et se trouva bientôt en face de presque tout le parti tory et d'une fraction du parti whig. Sir Robert Peel hésita quelque temps à se mettre en hostilité directe avec son ancien collègue; mais son opposition, d'abord pleine de mesure et circonscrite à un seul point, l'émancipation irlandaise, s'étendit peu à peu, devint plus offensive, et enfin, poussé dans ses derniers retranchements par Canning, qui l'accusait de manquer de franchise, il se fit décidément le chef de l'opposition tory. Après la mort de Canning et l'avortement du ministère Goderich, sir Robert Peel reentra aux affaires avec lord Wellington, en 1828.

(A continuer.)

LE DERNIER DES GROGNARDS,

La Comtesse d'Harleville

ET

LE MARGUILLIER.

(Suite.)

IV

OBUS EN ATTENDANT LA BOMBE.

La soirée qui suivit le festin du retour fut consacrée en partie à entendre la sanglante épopée de la campagne de 1815, à laquelle le colonel d'Harleville avait pris une part si active. Malgré l'opinion fort tranchée de la part des auditeurs qui partageaient les sentiments politiques de la marquise, on écouta son neveu avec une at-

tenton religieuse; car, après tout, chacun des dissidents était Français au fond du cœur, et tout en déversant le blâme le plus amer sur la conduite de l'usurpateur, il ne pouvaient s'empêcher de déplorer en secret l'abaissement où était maintenant plongée la France, qui, reine du monde qu'elle avait été jusqu'alors, était descendue au rang de la Suède, du Danemark et des Pays-Bas.

Vers onze heures toute la société se retira; c'est l'heure obligée dans les petites villes de province, et prolonger plus avant une soirée serait une énormité de lèse-étiquette. Chacun remonta dans le véhicule qui l'avait charrié jusqu'à Mennecey pour regagner son habitation, et il ne resta plus dans le salon de la marquise que le colonel d'Harleville, le sergent Bourguignon, Cécile, sa mère, mademoiselle de Saint-Auge, et les commensaux habituels du château, c'est-à-dire le vicomte de la Panetière, le curé et le notaire Gonin. Le cercle s'était rétréci, chacun avait approché son siège de l'immense cheminée dans l'âtre de laquelle un feu volcanien pétillait. La marquise et mademoiselle de Saint-Auge occupaient les extrémités opposées du foyer; puis, à la gauche de la marquise se trouvaient le curé, le notaire et le vicomte; le colonel, Cécile et Bourguignon étaient assis à la droite de la demoiselle de compagnie, laquelle semblait avoir pris sous sa protection le sergent des grenadiers.

On agita dans le récade les questions d'intérieur et de gouvernement domestique que l'arrivée du colonel mettait à l'ordre du jour. Ces questions roulèrent sur l'augmentation du personnel du château, sur l'accroissement des jours de réception, car la marquise ne voulait pas faire regretter à son neveu, habitué à la vie active des camps, et aux loisirs de garnison, sa séquestration dans le manoir de Mennecey, où elle espérait le retenir, comme Circé avait retenu Ulysse dans son île enchantée, au moyen de fêtes qui feraient désormais de cette résidence la première de toutes dans le canton. Ces questions, où le notaire, le curé et le vicomte avaient voix de délibération, tandis que d'Harleville ne pouvait avoir que voix consultative, et dont mademoiselle de Saint-Auge était, en quelque sorte, le rapporteur, avaient été décidées en dernier ressort par la marquise après délibération. Pendant la discussion, Cécile et Bourguignon n'avaient pas proféré une parole, mais lorsque tout fut dit, la marquise, regardant son neveu avec des yeux où se reflétait une ineffable tendresse:

— Hector, lui dit-elle, voilà notre intérieur réglé, je l'espère, à votre satisfaction; vous serez fidèle à votre promesse de ne plus nous quitter; je puis donc, dès à présent, abdiquer en votre faveur une partie de mes prérogatives. Usez-en, mon cher neveu, dans toute l'extension du mot, je suis persuadée d'avance que vous n'en abuserez pas.

Le colonel fit une inclination de tête et allait renouveler à sa tante les témoignages d'une affection qui ne s'était jamais démentie, lorsqu'elle lui fit signe qu'elle le comprenait, et jetant en même temps un regard inquisitorial sur le sergent, elle lui dit d'un ton protecteur:

— Quant à vous, mon ami, j'espère que vous serez sage... bien sage! vous m'entendez? répéta-t-elle, avec affectation.

A ces mots de bien sage, le grognard fit un bond sur sa chaise, comme s'il eût été atteint par la foudre électrique; un obus qui aurait été dirigé sur lui n'eût pas fait reculer d'une semelle, mais à cette expression: bien sage, sa figure passa en quelques secondes par toutes les nuances de l'arc-en-ciel. Il se dressa de toute sa hauteur, jeta à son tour sur la marquise et sur ses proxénètes un regard tempéré par le respect de la discipline militaire, mais où brillait la honte et la colère, et prenant une de ces poses que les vieux soldats prennent toujours dans les moments suprêmes, il se retourna vers le comte d'Harleville, et lui dit d'une voix légèrement émue d'abord, mais bientôt calme et accentuée:

— Votre intention, mon colonel, en m'engageant à vous accompagner jusqu'ici n'a point été je le suppose, de me constituer ni votre valet, ni le domestique de personne. Vos épau- lettes et mes galons sont tombés du même coup, et il n'y a plus ici que deux hommes, "deux frères d'armes," comme vous me le recidiviez vous-même ce matin. Je vous ai suivi, mon colonel, d'abord par attachement, et ensuite parce que, ne possédant plus ni pays, ni famille, il m'était indubitable d'organiser mon bivouac personnel en Touraine, en Poitou, ou dans l'Île de France, comme le vieux major ici présent (dit Bourguignon en désignant du regard M. de la Panetière) appelle cette contrée; je venais donc dans ce séjour, non pas comme un frotteur, mais comme un voyageur fatigué de ses longues étapes, et qui désire se reposer quelque part, n'importe où! J'habiterai cette contrée, mon colonel, mais je ne veux pas prendre ma pension dans le château de votre respectable tante ici présente. Ma paye de sous-officier de la garde, ma croix et les quelques épargnes que j'ai faites sur ma masse suffiront à mon premier établissement, et à l'ordinaire ordinaire de ma vie. La liberté est le meilleur plat d'un repas champêtre, je me nourrirai de ce plat-là, tant

qu'il y en aura de reste. Je viendrai à l'ordre, mon colonel, toutes les fois que vous m'y ferez appeler, et nous parlerons de nos campagnes, de notre vaillant Empereur, pour le quart d'heure enfoncé, fricassé, vendu, trahi!... Nous nous encouragerons l'un l'autre, et si un jour la France nous rappelle, nous reprendrons, vous votre épée, moi mon fusil, et je me replacerai en serre-file, à ma place de bataille, fixe et immobile, jusqu'à un commandement de: En avant! Voilà la chose!

Puis, faisant un quart de conversion et s'adressant à madame de Monnecey le grognard ajouta:

— "Quand à votre recommandation d'être bien sage, madame la marquise, c'est un affront fait à mon habit: les vieux de la vieille ont toujours été sages dans les pays conquis, à plus forte raison dans leur pays natal. Dans l'île de Franco pas plus qu'à Milan, à Vienne, à Varsovie, à Berlin, à Madrid, à Moskow, à Dresde et dans mille autres endroits dont l'énumération ne finirait pas, les soldats de la garde n'ont jamais fait parler d'eux qu'en bien; mais si, par sagesse, madame la marquise, vous entendez l'abandon de notre attachement pour le grrrrrand Napoléon, je ne crains pas de vous récupérer, sans crainte d'être démenti par mon colonel devant qui je m'exprime, que nous ne serons jamais sages; non, jamais! au grand jamais!

— Nonobstant toutes ces choses, madame la marquise, poursuivit le grognard, permettez-moi de vous remercier de la politesse que vous m'avez faite, par rapport à mon colonel; il y aura, je l'espère, dans les environs de ce château, une chaumière habitée par un vieux soldat; cette chaumière sera mon encornement à moi; à quel- que heure qu'on vienne y frapper, de la part de mon colonel ou de la vôtre, elle s'ouvrira, et il en sortira un lapin toujours prêt à donner sa vie pour son pays et pour ses amis; car ce lapin-là n'a jamais eu d'engueures avec eux!

Ayant dit, Bourguignon prit sur un canapé son bonnet de police et son sabre, et fit aux hôtes du salon le salut militaire, en ajoutant:

— Voilà la chose! Le sénat romain ne fut pas plus étourdi, plus stupéfié de la harangue du pyrrhus du Danube, que ne le fut le sénat de la marquise à l'audition de ses discours du sergent. Chacun se regardait; la marquise, vivement émue, avait baissé les yeux; des larmes roulaient dans ceux du colonel; la seule demoiselle de Saint-Auge hochait la tête en signe d'assentiment à tout ce que venait de dire le soldat, et semblait par ses regards rapprocher à madame de Mennecey l'impitoyabilité de sa recommandation, et surtout la morgue aristocratique qu'elle y avait apportée.

Bourguignon se trouvait déjà devant la porte du salon, lorsque le colonel, combattu d'abord par le respect qu'il devait à sa tante, ne pouvant plus comprimer ses sentiments, se leva avec vivacité, s'élança vers le sergent, et lui barrant le passage:

— Comment, Balafré! s'écria-t-il, oublies-tu donc ta promesse? Tu m'as donné ta parole!

— Je ne vous quitte pas, mon colonel, je vais chercher un séjour pour la nuit... Demain, ajouta-t-il, j'aurai établi mon cantonnement, et vous pourrez l'honneur de votre présence, certain de me trouver au poste...

— Tu m'abandonnes? dit d'Harleville en saisissant la main du grognard.

— Nous ne sommes point ici sur le champ de bataille, mon colonel, répondit Bourguignon, et par conséquent il n'y a pas d'infraction de ma part à vous abandonner, comme vous l'entendez.

— Tu m'as promis de rester constamment auprès de moi!

— C'est la pure vérité, mon colonel, et le père éternel sait si j'ai envie d'aller vivre à cinq cent mille lieues de vous! Bien au contraire, je veux me tenir le plus près possible de votre logement, parce que... voilà la chose!

Les instances du colonel, les sollicitations des assistants et de la marquise elle-même vinrent échouer contre l'impénétrable fermeté du soldat, qui repoussa avec respect, mais avec fierté, les tardives avances de la châtelaine. Bourguignon sortit enfin du salon, et l'on entendit bientôt le bruit de son pas lourd et cadencé retentir sur les marches du péristyle, et quelques minutes après la petite porte du château se referma sur lui.

D'Harleville s'était rejeté dans son fauteuil avec un mouvement de dépit mal contenu, et avait murmuré:

— Où peut-il aller à l'heure qu'il est?

— Je suis fâchée, mon neveu, dit alors la marquise, d'avoir effarouché la pudeur militaire de votre soldat; mais, en vérité, je ne me serais jamais attendue à ce qu'il fût aussi susceptible et qu'il pousse aussi loin l'amour-propre, la vanité et l'oubli des convenances.

— Ce n'est point de l'amour propre, c'est encore moins de la vanité, répliqua froidement le colonel; c'est une juste susceptibilité. Vous ne connaissez pas le soldat français, ma chère tante: à quelque caste qu'il appartienne, il sait apprécier toutes les paroles et tous les procédés.

— Je ne lui ai pourtant rien dit de désobligeant fit la marquise, qui tenait par tendresse

pour son neveu à se justifier ; j'en appelle à ces messieurs. Voyons, messieurs, parlez : mes paroles à ce soldat étaient-elles blessantes ? Ma recommandation était-elle hors de saison ? Je vous le demande à vous, mon cher vicomte ?

— Puisque madame la marquise me fait l'honneur de me demander mon avis, répondit M. de la Pannetière, je lui avouerai que j'eusse, sinon parlé, du moins agi comme ce brave grenadier.

— Oh ! mais vous, vicomte, répartit madame de Menneey, j'oubliais que vous êtes un jacobin... vous faites de l'opposition envers et contre tous ; c'est plus fort que vous !... Et vous, M. le curé ?

— A parler vrai, madame la marquise, dit l'abbé Caffieux, qui venait d'aller en tapinois se mettre sur la conscience un verre de vin d'Espagne ; je n'ai vu dans votre recommandation à M. Bourguignon, comme on l'appelle, qu'une manifestation spontanée de votre charité chrétienne. « Soyez sages, disait l'apôtre saint Paul aux Ephésiens, et semez-vous que le royaume des cieux n'appartiendra jamais qu'à ceux qui sauront dompter leurs passions ! L'écriture ne dit pas que les Ephésiens se soient gendarmés contre la prescription de l'apôtre, et je ne sais pas pourquoi cet honnête M. Bourguignon s'est avisé de se montrer plus chatouilleux, à l'endroit d'une recommandation charitable, que les Ephésiens, qui étaient un peuple éclairé, poli, et digne en tout de posséder l'une des sept merveilles du monde, le temple de Diane, que ce païen d'Erostrate brûla pour se donner de la célébrité, à peu près comme les faiseurs de romans de nos jours entassent énormités sur énormités, pour se faire une réputation.

— Voilà qui est parler ! fit la marquise ; et vous, M. Gonin ?

— Sans balancer, madame la marquise, je confesse partager l'opinion de M. le vicomte de la Pannetière.

— Les loups ne se mangent pas, fit à voix basse madame de Menneey ; et toi, Saint-Ange ? ajouta-t-elle à haute voix en s'adressant à sa demoiselle de compagnie.

— Je vous condamne, ma bonne amie, répondit celle-ci ; il y a de ces sortes de recommandations qu'on ne doit point faire à brûle-pourpoint. L'homme au dévouement duquel vous avez dû le bonheur d'embrasser encore M. d'Harleville, le brave soldat qui, au péril de sa vie, a sauvé son officier d'une mort certaine, méritait, ce me semble, une tout autre réception. Au surplus, ma bonne amie, ce digne homme a parfaitement compris la dureté de vos paroles, et il vous a répondu comme un Godefroi de Bouillon l'eût fait... Son langage a été noble pour lui-même et plein de respect pour vous. Dans cette scène, le beau rôle a été de son côté. Vous connaissez ma franchise, vous ne serez donc pas surprise, ma bonne amie, que je vous morigène un peu ; d'ailleurs, je me venge, car en vous entendant dire à M. Bourguignon qu'il eût à être sage, j'ai souffert pour lui.

Mademoiselle de Saint-Ange était le saint Jean Bouche-d'Or du château, son sentiment était donc d'un grand poids dans la balance des discussions. Aussi, tandis que le colonel remerciait du regard la bonne demoiselle qui prenait si généreusement la défense de son ami et de son sauveur, le curé, en s'encadrant dans le confortable fauteuil qu'il occupait auprès de la marquise, disait :

— Mon avis ne diffère pas essentiellement de celui de ces messieurs, et surtout de mademoiselle de Saint-Ange ; je reconnais comme elle qu'il n'y avait rien d'offensant dans votre recommandation ; cependant j'avouerai, dans la sincérité de mon cœur, que le ton peut-être trop majestueux que vous avez employé vis-à-vis de M. Bourguignon était de nature à froisser la susceptibilité d'un homme dont l'humeur n'est pas aussi pacifique que l'était celle des habitants d'Ephèse.

— Ainsi, s'écria la marquise, puisque M. le curé passe avec armes et bagages dans les rangs ennemis, me voilà condamnée sans appel : il faut alors que je m'exécute de bonne grâce. Mon neveu, revoyez demain votre soldat, dites-lui qu'il a mal compris mes paroles ; engagez-le à revenir, et promettez-lui, en mon nom, la plus grande liberté au château où il a apporté la joie et le bonheur ! Car, mon cher neveu, vous êtes après Dieu et ma fille, ce que j'aime le plus au monde.

La marquise accompagna cette déclaration d'une douce caresse au colonel, et après avoir déclaré que la séance était levée, tout le monde prit congé, le curé pour retourner à son presbytère, le notaire à son étude, le vicomte de la Pannetière et mademoiselle de Saint-Ange dans l'appartement que, de temps immémorial, ils occupaient dans une aile du château de Menneey. Quant à d'Harleville, il fut installé, par la marquise elle-même, dans un appartement complet, situé au-dessus du sien, et donnant sur la façade principale du château. En lui faisant remarquer les améliorations qu'en son absence elle avait fait exécuter dans cet appartement, meublé avec goût, madame de Menneey lui dit avec une grâce admirable :

— Mon neveu, vous êtes ici chez vous. Puis-iez-vous rencontrer dans cet asile une compensation suffisante à la gloire que vous ne pouvez plus courir, et à la vie aventureuse que vous ne devez plus suivre.

Le colonel ne répondit qu'en baissant respectueusement la main que sa tante lui avait abandonnée.

ÉMILE MARCO DE SAINT-HILAIRE.

(A continuer.)

Correspondance.

LE NOUVEAU SYSTEME COMMERCIAL.

Monsieur.—Il s'élève en ce moment une grande question dont la solution doit affecter profondément les intérêts de ce pays. C'est la politique du cabinet anglais au sujet du nouveau système commercial en général, et par contre-coup en ce qu'il concerne plus particulièrement ses colonies.

L'Angleterre se propose aujourd'hui d'ôter à ses colonies toute la protection qu'elle leur accordait pour leurs produits. Les produits des nations étrangères ne paieront pas plus de droits que ceux des colonies anglaises sur les marchés de la Grande-Bretagne. C'est là son système actuel.

Alors il devient intéressant pour nous, et comme colons et comme sujets anglais, d'examiner attentivement quels peuvent être les résultats d'un pareil système, en quoi il peut affecter nos intérêts, et quel remède il conviendrait d'adopter dans l'occurrence présente.

Cette question d'économie politique si grave, sur laquelle roule la destinée prospère ou malheureuse du pays, demande notre plus sérieuse attention.

En abordant cette question, je sens combien il me manque de données et de statistiques pour en venir à une solution certaine et positive. J'espère toutefois qu'en réveillant l'attention du public, et surtout des franco-canadiens, sur un sujet aussi nouveau pour eux, l'on verra des hommes, versés dans cette science, apporter dans la discussion de cette question le poids de leurs opinions, de leur expérience et de leurs recherches. De la discussion jaillit souvent la vérité et le pays en profitera.

J'avoue franchement que je suis bien neuf pour traiter une question aussi intimement liée à notre prospérité présente et future ; si j'en provoque la discussion, c'est que le temps est arrivé où nous devons nous occuper sérieusement, activement et sans perdre de temps. Le cabinet anglais a jeté au monde le cri de *commerce libre*, (*free trade*) et ce cri a eu un retentissement général dans tous les pays du vieux et du nouveau continent. La presse de tous les pays s'en est occupé, et la presse de tous les pays s'est demandé : « Mais que va faire l'Angleterre pour ses colonies ? » Et les journaux anglais ont demandé : « Mais que va faire l'Angleterre pour ses colonies ? Les laissera-t-elle dans une position moins avantageuse que les nations étrangères ? » Et nous, nous que ce nouveau système commercial intéresse si intimement, ne demanderions nous pas ce que pense faire l'Angleterre pour le Canada ? Ne discuterions-nous pas la position où nous allons nous trouver placés, ne chercherions-nous pas quels sont les moyens qu'il conviendrait au pays d'adopter pour notre protection. Oui, nous devons nous en occuper, et nous nous en occuperons, car nous ne voulons pas paraître insouciant et apathiques aux yeux du monde et vis-à-vis de nos frères d'outre-mer, car nous ne voulons pas abandonner les intérêts du pays sans au moins avoir employé notre énergie pour veiller à son bonheur. Canadiens de toutes origines, et vous surtout qui vivez dans nos campagnes, réveillez l'énergie et l'attention du peuple sur la grande question qui s'agit en ce moment en Angleterre, et au Canada et partout.

L'Angleterre nous retire sa protection sur ses marchés pour les produits coloniaux, nous ne pouvons plus y porter nos produits que sur le même pied que les nations étrangères ! Personne l'effet que peut avoir cette politique sur les destinées du Canada, et en particulier du Bas-Canada.

La première conséquence est que nos grains, notre fleur et nos bois n'apporteront sur les marchés anglais que le même prix qu'y apporteront les mêmes articles de semblable qualité des pays étrangers.

Pourrions-nous alors supporter la compétition avec les nations étrangères ? Examinons pour cela ce que peut nous coûter ces divers articles. Les produits principaux du pays, destinés à l'exportation, et les seuls articles que le pays offrait en retour des objets d'importation étaient les grains en nature ou manufacturés, et les bois. Si l'on examine avec quelque attention la marche de la culture des grains, et surtout du blé en ce pays, l'on s'apercevra, je crois, d'une diminution croissante et sensible dans sa production, dans le Bas-Canada. Je crois aujourd'hui que l'on peut regarder comme une proportion approximative, la quantité de douze minots par arpent. Quand on compare ce produit avec celui de la Baltique et de la Mer Noire, quand on le compare avec celui des États de l'Ouest de l'Union Américaine, ou l'arpent produit de 30 à 60 minots de blé, il me semble que l'on peut guère s'attendre à lutter avec avantage dans la production des grains. A mesure que les États de l'Ouest se peuplent, le prix des grains diminue en proportion de leur plus grande culture.

Le blé qui, il y a quelques années, valait une piastre le minot se vend aujourd'hui 50 à 60 sols. Et bientôt les États de l'Ouest pourront vendre avec facilité leurs blés à 30 et 40 sols le minot, et nous à peine pouvons-nous gagner notre vie en vendant nos récoltes à 5s. Et plus les terres vieillissent, plus nous aurons de difficultés à avoir nos récoltes. Quant aux frais de transport, je crois qu'un minot de blé parti de Michigan et passant par New-York pour se rendre en Angleterre, coûte moins cher qu'un minot que l'on y enverrait par le Saint-Laurent, (abstraction faite de droits d'entrée.) N'ayant pas de données suffisantes sur les frais de transport, j'aimerais à savoir ce qu'en disent les connaisseurs. Dans tous les cas est-il certain que jusqu'à présent les frais sont moindres par New-York que par le Saint-Laurent. Si ce

n'eût été l'avantage qu'offrait l'Angleterre aux farines canadiennes, tous les blés américains des lacs eut passé par les États-Unis, et même nonobstant ces avantages quelle proportion de transport entre le canal Érié et le fleuve Saint-Laurent ! Permettez moi de me servir de la statistique de l'association des *Free-Traders* de Montréal, montrant la quantité de produits exportés par le canal Érié et le Saint-Laurent en 1845 :

Table with 6 columns: Lard, Beuf, Graisse, Fleur, Blé, Autres Grains, Cendres. Rows for PAR LE SAINT-LAURENT and PAR LE CANAL ÉRIÉ.

Table with 6 columns: Lard, Beuf, Graisse, Fleur, Blé, Autres Grains, Cendres. Rows for PAR LE SAINT-LAURENT and PAR LE CANAL ÉRIÉ.

Cette énorme différence peut bien, ce me semble, justifier l'idée que la voie du canal Érié est préférable à celle du Saint-Laurent pour le transport des produits de l'Ouest, du moins jusqu'à plus ample information.

A peine si la production des blés des deux Canadas peut fournir à sa consommation, à coup sûr celle du Bas-Canada ne saurait ces années-ci être égale à sa demande. Comment alors pouvons nous espérer en faire un objet d'exportation, surtout s'il faut que sur le marché anglais nous ayons à soutenir la compétition contre un producteur qui peut vendre ses grains 30 à 40 pour cent plus bas que nous ne le pouvons. Je crois que nous pouvons, sans blesser la vérité, dire que le B. C. ne doit guère compter sur ses produits agricoles, surtout ses blés, pour ses moyens de richesses et de prospérité à l'avenir. Quant à ses bois je suis porté à croire qu'ils peuvent lui offrir plus de chance de lutte sur les marchés anglais. Mais encore ! Nous exportons principalement le chêne blanc et rouge, le pin blanc et rouge. Mais le chêne de la Baltique vaut mieux que le nôtre, coûte moins à transporter, et par conséquent peut se vendre à meilleur marché. Notre pin pour la construction de gros ouvrages comme mature et membrure de vaisseaux est de beaucoup inférieur au *pitch-pine* des Carolines du Nord et du Sud ; et encore les américains peuvent-ils le transporter à meilleur marché que nous autres, outre une mer libre, ils ont encore l'avantage du fret qui est à bien meilleur marché aux États qu'ici. Mais ce n'est pas encore le seul désavantage que nous ayons à rencontrer dans cette lutte sur le marché d'Angleterre. Les nations étrangères que nous rencontrerons sur le marché anglais ont le privilège de commercer avec toutes les nations du globe et d'y porter leurs produits, et nous, nous sommes bornés à l'Angleterre. Quelle sera la conséquence pour nous, c'est que l'étranger qui aura pu réaliser de larges profits sur la vente de ses produits pourra venir en Angleterre et offrir à bas prix le surplus de ses produits, quand ce ne serait que pour frustrer nos espérances par une compétition ruineuse pour nous qui n'avons pas le choix d'un autre marché, et qui déjà nous allons à lutter sous d'autres désavantages de production et de transport. Car enfin, l'on se lasse de toujours perdre, et quand on est trop faible on se retire du champ de bataille. Alors que ferons-nous ? Alors comment pourrions nous payer les articles que l'on nous importera ? Comment nous vètrons-nous, nous nourrirons-nous ? si nos deux principaux articles d'exportation aujourd'hui venaient à nous manquer un jour, comme je pense qu'ils ne tarderaient pas à le faire sous un tel système. Quels seraient alors nos ressources ? Quels articles pourrions-nous offrir en échange des articles que nous demanderions à l'importation. Aujourd'hui je réponde, rien, ou presque rien, et je le crois.

Mais le Bas-Canada, me dirait-on, est-il si dépourvu qu'il n'ait pas de ressources à offrir à l'industrie de ses habitants—Et ses rapides nombreux et ses immenses pouvoirs d'eau, et ses forêts de bois de chauffage ne pourraient-ils pas être employés avantageusement pour l'érection de manufactures et d'usines, où nous fabriquerions les objets de première nécessité et où nous pourrions même trouver un surplus pour envoyer à l'étranger.—Oui sans doute ; mais il faut croire que quelque obstacle inconnu ait jusqu'ici paralysé ce genre d'industrie ou en ait arrêté l'élan, car le peuple de ce pays après tout n'est pas plus indifférent qu'un autre à son propre bien-être.—Oui, oh oui il y a eu, et il y a encore de bien grands obstacles à l'érection d'usines et de fabriques.—D'abord les restrictions seigneuriales, ensuite le système déféctueux et oppressif de notre tarif de douanes.

Si la politique actuelle de la mère patrie nous ôte protection sur ses marchés, elle nous offre en retour l'occasion de demander une révision intégrale de notre tarif, et je pense qu'elle sera disposée à nous l'accorder aussi libéral et aussi avantageux que nous pourrions le demander ; car, après tout, elle ne peut penser nous mettre sur un pied moins favorable que les puissances étrangères ne le sont vis à vis d'elle.

Mais la grande question, la pierre d'achoppement de bien d'un économiste, c'est de choisir entre le système de *commerce libre* dans toute son extension et celui de *système protecteur*.

On s'accorde tous à demander l'abolition des droits impériaux et que le Canada ait la liberté de commercer avec toutes les nations ; mais devons nous admettre leurs produits libres de droits et sans restrictions dans nos ports, ou bien devons nous imposer des droits plus ou moins élevés sur de certains produits étrangers.—C'est entre ces deux systèmes qu'il faut choisir.—Examinons.—Le Canada est-il un pays productif, ou bien par sa position et ses ressources naturelles offrirait-il de plus grands avantages pour l'érection de fabriques et d'usines ?—Nous pensons que, comparativement parlant, le Canada et le Bas-Canada surtout n'est point en état de soutenir la compétition avec les nations étrangères sous le rapport des matières brutes pour l'exportation.—Les produits sont limités à quelques articles peu nombreux et qu'il peut en-

core avec peine produire pour sa propre consommation.—Nous avons vu que notre blé ne peut suffire à la demande du pays, encore bien moins à l'exportation.—Nous n'avons que le bois à exporter, et encore ne pouvons jeter toute la population dans l'exportation de ce genre d'industrie, qui déjà n'offre pas de grands avantages et menace d'en offrir de moins en moins. Nous croyons donc que le Bas-Canada, abstraction faite des entraves qui le gênent, est un pays essentiellement destiné à devenir un pays manufacturier. Dans ce cas, examinons s'il est plus avantageux au pays d'avoir le commerce libre et sans droits ou bien avec des droits protecteurs ? Pour le premier système nous avons la politique actuelle de la plus grande nation du monde, l'Angleterre, qui aujourd'hui répudie le système de protection ; mais aussi pour le second nous avons encore l'exemple de l'Angleterre pendant plus de 50. Ne serait-ce pas, par hasard, en vertu de son système protectif que l'Angleterre est devenue ce qu'elle est, la première nation manufacturière du monde ; et ne serait-ce pas en vertu de ce qu'elle est aujourd'hui qu'elle adopte le système de *free trade* ? Ceci est assez curieux pour mériter d'être considéré. L'Angleterre marche aujourd'hui à la tête du monde manufacturier, elle fabrique mieux et à meilleur marché qu'aucune puissance au monde ; a-t-elle à craindre la compétition étrangère dans ses ports ? non sans doute. Car si l'étranger ne peut fabriquer ni aussi bien ni à aussi bon marché, il n'ira pas chercher le marché Anglais quand il aura encore contre lui et les frais de transports et les dangers de la navigation et la lenteur des délais ; par conséquent elle ne court aucun risque de ce côté. Dans ce système elle a tout à gagner et rien à perdre ; elle peut induire par son exemple, en apparence bien désintéressé, les nations étrangères à ouvrir en retour leurs ports libres aux manufactures de la Grande-Bretagne où elle saura bien en tirer avantage puis qu'aujourd'hui elle peut faire, malgré les droits, une compétition avantageuse aux fabriques étrangères sur leurs propres marchés. Sir Robert Peel est un politique habile, mais Pitt ne l'était pas moins ; tous deux avaient raison cependant avec des principes diamétralement opposés ; c'est qu'ils vivaient à des époques différentes ; Si leurs principes eussent été renversés, l'Angleterre ne serait peut-être aujourd'hui qu'une puissance du 3me ordre.

Quant le système de Sir Robert Peel est venu à travers les mers demander admission aux États-Unis, on lui a répondu « qu'il attendit encore 20 ans et qu'alors on lui ouvrirait la porte. » Cette réponse est tout un traité d'économie politique.

L'intérêt d'un pays consiste à cultiver le genre d'industrie qui est le mieux adopté à ses circonstances et qui peut lui rapporter une plus grande somme de revenus. Il importe peu à un pays qui est éminemment agricole d'avoir des manufactures, si la culture du sol lui procure plus de revenus que ne lui en procureraient les fabriques, car alors il pourra donner en échange des fabriques des autres pays les productions de son sol. D'un autre côté si l'habitant peut en manufacturant retirer plus de profit que les produits de la culture ne peuvent lui en procurer, alors il lui convient mieux de se livrer aux manufactures. Tous les pays n'offrent pas les mêmes ressources. Tel pays est essentiellement manufacturier et tel autre agricole ; Quelques uns offrent les deux avantages. C'est ainsi que l'on voit l'Angleterre prospérer par ses manufactures, c'est ainsi que l'on voit les Antilles et les Contrées sous les tropiques fleurir avec leur exuberante végétation, c'est ainsi que l'on voit les États de l'Union Américaine offrir dans le Nord l'exemple de l'industrie Manufacturière, et dans le Sud celui de la production agricole. Si l'Angleterre voulait abandonner ses manufactures pour se livrer à la culture du sol, elle se ruinerait ; il en serait de même des Antilles, si elle voulaient négliger la culture pour la fabrique.

Une nation qui commence à se livrer aux manufactures lutte d'abord avec désavantage, si elle ne trouve pas chez elle la matière première et surtout si les frais de transport sont tant soit peu coûteux. Les frais pour le transport des produits bruts sont toujours beaucoup plus considérables que pour le transport des objets manufacturés ; et tels articles qui dans leur état brut peseraient cinq livres n'en peseraient pas deux après avoir été fabriqués. Toujours ou presque toujours les objets bruts perdent en poids ou en volume quand ils sont fabriqués. Et souvent le chargement de deux navires de matières premières offrirait à peine la cargaison d'un seul, après avoir subi la confection de la manufacture. Dans les commencements le fabricant doit faire de grands déboursés pour l'érection des usines et la confection de ses machines ; la main d'œuvre est toujours plus élevée, car il lui faut aller chez l'étranger prendre ses ouvriers, qui ne viendront qu'en autant qu'il leur offrira un prix plus élevé qu'ils n'ont chez eux. Alors de toute nécessité le fabricant ne pourra pas manufacturer à aussi bon marché que l'étranger, car outre un plus grand prix de transport, une main d'œuvre plus élevée, une dépense plus récente pour la construction, il aura encore à courir tous les dangers et les retards qui accompagnent les premières expériences dans une industrie nouvelle. Et il me semble qu'il est peu naturel de s'attendre à ce que les individus se lanceront dans la fabrication d'articles qui leur coûteront plus que les prix qu'ils en pourront retirer sur le marché où l'étranger pourra les offrir au rabais. Ce ne sera qu'après quelques années d'essais et d'expériences, toujours coûteuses que le fabricant pourra faire mieux et à meilleur marché. Et comme le Canada se trouverait dans la nécessité d'importer la plupart des matières premières, je pense qu'il ne pourrait réussir dans ses manufactures si les nations étrangères avaient le droit de nous apporter leurs produits manufacturés sans payer

de droits suffisant pour compenser la différence qu'il y avait dans le coût de leurs fabriques et de nos nôtres.

G. B.

(A continuer.)



LA REVUE CANADIENNE.

MONTRÉAL, 24 AVRIL, 1846.

La Session Legislative.

SEANCE DE MARDI.—EXPLICATIONS DE M. DRAPER.—LA DISCIPLINE RÉTABLIE DANS LE CAMP MINISTÉRIEL.—ADOPTION DES RÉSOLUTIONS DE M. CAYLEY.—PROJET DE LOI DE M. SMITH, AU SUJET DE LA TRINITÉ ET DES PILOTES DE QUÉBEC.—LE BILL DE MILICE.

La chambre d'assemblée poursuit ses travaux avec activité ; les séances se prolongent à une heure avancée dans la nuit et bien souvent les motions d'ajournement sont emportées avec beaucoup de difficultés. Les ministres sont à l'œuvre, non pas ceux du Bas-Canada, car ceux là n'ont encore rien fait, mais ceux du Haut. Mardi soir la chambre s'est formée en comité pour prendre en considération les résolutions de M. Cayley. Voici le texte de ces résolutions :

Résolutions proposées par M. CAYLEY, en comité de toute la Chambre, mardi le 21 avril 1846.

Resolu, Que dans l'opinion de ce comité, il est expédient que les parties de l'acte Vic. chap. 31, qui se rapportent à l'imposition d'un droit de 3s. sterling par quartier, sur le blé étranger importé dans cette province soient révoquées.

Resolu, Qu'un droit de 3s. sterling par quartier, soit imposé sur tout blé étranger importé dans cette province, à moins qu'il ne soit destiné à être exporté ou à être moulu en entrepôt pour l'exportation.

Resolu, Que dans l'opinion de ce comité, il est expédient que les parties de la cédule des droits imposés par l'acte 8 Vic. chap. 3, qui se rapportent à l'imposition d'un droit de 3s. sterling par quartier sur le Maïs ou Bié-d'Inde importés dans cette province d'un pays étranger, soient révoquées.

Resolu, Qu'un droit de 3s. sterling par quartier soit imposé sur tout maïs ou bié étranger introduit dans cette province, à moins qu'il ne soit destiné à l'exportation.

Resolu, Que dans l'opinion de ce comité il est expédient que les parties de la cédule des droits imposés par l'acte 8 Vic. chap. 3, qui se rapportent à l'imposition d'un droit sur la cassonade, le sucre terré, et le sucre batard et les autres sucres non raffinés, importés dans cette province, soient révoquées.

Resolu, Qu'un droit de 7s. 6d. sterling par quintal soit imposé sur la cassonade, le sucre terré, le sucre batard, et tous les autres sucres importés dans cette province. (Le droit actuel est de 9s. 4d. sterling.)

Resolu, Qu'en addition aux articles énumérés dans la cédule annexée au dit acte 8 Vic. chap. 3, sur lesquels des droits sont imposés toutes descriptions de bois de teinture soient mises à un droit de un pour cent ad valorem.

Resolu, Que dans l'opinion de ce comité, il est expédient que les parties de la cédule des droits imposés par la 8 Vic. chap. 3, qui se rapportent à l'imposition de droits sur le cuir ou les articles de cuir importés dans cette province, soient révoquées.

Resolu, Qu'un droit ad valorem de cinq pour cent soit imposé sur toutes les espèces de cuir manufacturés ou non manufacturés, provenant de la Grande Bretagne ou des colonies britanniques importés par mer, ou directement d'une colonie britannique, et que les droits suivants soient imposés sur le cuir ou les articles de cuir importés autrement, c'est à savoir :—

- Droits actuels. Droits projetés. 5s.—Sur les peaux de chèvres, tannées, passées ou préparées de quelque manière par doz. 6s.—Sur les peaux d'agneaux ou de mouton, tannées passées ou préparées de quelque manière, par doz. 2 6d.—Peaux de veau, tannées, passées ou préparées de quelque manière, par lb. 3d.—Peaux de chevreux, tannées, passées ou préparées de quelque manière par livre. 2d. et 1 1/2.—Sur cuir à harnais, cuir à hausses, et cuir à semelles, par lb. 6d.—Cuir taillé en formes, par lb. Cuirs manufacturés. 7s. 6d.—Bottines, souliers et galoches à femmes, par 12 paires. 7s. 6d.—Bottines et souliers de femmes, de soie, satin, jean ou autres étoffes, de chevreau ou de marocain, par douzaine de paires. 2s. 6d.—Bottines, souliers et galoches de jeunes filles, au-dessous de 7 pouces de longueur, par douzaines de paires. 3s.—Bottines et souliers de jeunes filles, de soie, satin, jean ou autres étoffes, de chevreau ou marocain, par doz. 2s. 6d.—Bottes d'hommes, par paire. 1s.—Souliers d'hommes, par paire. 1s. 3d.—Bottes de jeunes garçons, au-dessous de 8 pouces de longueur, par paires. 9d.—Souliers de jeunes garçons, au-dessous de 8 pouces de longueur, par paires.

Avant de commencer la discussion sur ces résolutions, l'honorable procureur-général Draper se leva pour donner des explications sur la position dans laquelle il se trouvait. La chambre avait été convoquée en attendant de lui après le coup de théâtre avec lequel il avait demandé l'ajournement le vendredi précédent. Les explications de M. Draper n'étaient autre chose que l'annonce à la chambre du rétablissement de la plus parfaite discipline dans les rangs ministériels. Il avait reçu de ses amis les assurances les plus certaines de leur appui, et il les remerciait sincèrement. Mais ce n'était là rien de bien extraordinaire. Après la fameuse réunion à l'hôtel Têtu, samedi matin, le bruit s'était répandu que tout était rentré dans l'ordre et que la majorité ne broncherait pas lors du vote définitif.

Mais ce qui nous a frappé dans les explications de M. Draper ce fut ce simple aveu qu'il a fait si naïvement en terminant : "Quoiqu'il puisse différer (les amis de l'administration) avec moi sur de grandes questions comme sur des petites, j'espère qu'ils m'appuieront, lorsqu'il s'agira du bien-être général et de la prospérité de la province. Il y a, selon nous un double sens à cette phrase d'avocat. Si une de ces grandes questions sur lesquelles les amis de la présente administration diffèrent avec elle se présentait, M. Draper viendrait sans doute réquerir leur appui à la faveur de sa sollicitude pour la prospérité de la province ; ça veut bien dire cela ; et d'ailleurs on a beau dire, la présente majorité est gagnée à l'administration, et doit le suivre partout—telle bêtise—Dans son zèle outré, pour l'état de choses actuel, mainte fois, durant nos débats oratoires et animés, sont échappés des membres de la droite des déclarations qui n'ont fait honneur ni aux uns ni aux autres ; les membres ministériels disent au cabinet "donnez et nous recevrez" et vice versa.

La discussion sur les résolutions dura deux heures et ressembla beaucoup à celle de la précédente séance de vendredi dernier. La plupart des membres de l'opposition s'opposèrent à la mesure sur le principe qu'elle était prématurée ; que sur un objet aussi important, il ne fallait pas apporter tant de précipitation, et qu'il valait beaucoup mieux attendre la décision du parlement impérial au sujet des céréales.

M. Cannon, Dr. Nelson, Aylwin, Williams, Hawkins, Macmillan, parlèrent contre pour les raisons que nous mentionnons, ainsi que M. Deane-mond, qui dit qu'il voterait pour, pourvu que l'on attendît la décision du parlement impérial. M. Aylwin fit motion que le comité rapportât promptement et s'ajournât le jour de la session. L'amendement fut perdu à une majorité de 45 contre 27. La première résolution ayant été mise aux voix fut renvoyée à une majorité de 41 contre 41.

M. Roblin, Merritt, Smith, (de Westwood), DeWitt et Lemieux votèrent avec les ministres, et M. Johnson, Williams et Symonds contre. Le 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e, 26^e, 27^e, 28^e, 29^e, 30^e, 31^e, 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e, 26^e, 27^e, 28^e, 29^e, 30^e, 31^e, 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e, 26^e, 27^e, 28^e, 29^e, 30^e, 31^e, 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e, 26^e, 27^e, 28^e, 29^e, 30^e, 31^e, 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e, 26^e, 27^e, 28^e, 29^e, 30^e, 31^e, 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e, 26^e, 27^e, 28^e, 29^e, 30^e, 31^e, 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e, 26^e, 27^e, 28^e, 29^e, 30^e, 31^e, 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e, 26^e, 27^e, 28^e, 29^e, 30^e, 31^e, 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e, 26^e, 27^e, 28^e, 29^e, 30^e, 31^e, 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e, 26^e, 27^e, 28^e, 29^e, 30^e, 31^e, 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e, 26^e, 27^e, 28^e, 29^e, 30^e, 31^e, 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e, 26^e, 27^e, 28^e, 29^e, 30^e, 31^e, 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e, 26^e, 27^e, 28^e, 29^e, 30^e, 31^e, 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e, 26^e, 27^e, 28^e, 29^e, 30^e, 31^e, 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e, 26^e, 27^e, 28^e, 29^e, 30^e, 31^e, 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e, 26^e, 27^e, 28^e, 29^e, 30^e, 31^e, 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e, 26^e, 27^e, 28^e, 29^e, 30^e, 31^e, 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e, 26^e, 27^e, 28^e, 29^e, 30^e, 31^e, 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e, 26^e, 27^e, 28^e, 29^e, 30^e, 31^e, 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e, 26^e, 27^e, 28^e, 29^e, 30^e, 31^e, 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e, 26^e, 27^e, 28^e, 29^e, 30^e, 31^e, 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e, 26^e, 27^e, 28^e, 29^e, 30^e, 31^e, 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e, 26^e, 27^e, 28^e, 29^e, 30^e, 31^e, 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e, 26^e, 27^e, 28^e, 29^e, 30^e, 31^e, 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e, 26^e, 27^e, 28^e, 29^e, 30^e, 31^e, 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e, 26^e, 27^e, 28^e, 29^e, 30^e, 31^e, 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e, 26^e, 27^e, 28^e, 29^e, 30^e, 31^e, 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e, 26^e, 27^e, 28^e, 29^e, 30^e, 31^e, 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e, 26^e, 27^e, 28^e, 29^e, 30^e, 31^e, 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e, 26^e, 27^e, 28^e, 29^e, 30^e, 31^e, 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e, 26^e, 27^e, 28^e, 29^e, 30^e, 31^e, 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e, 26^e, 27^e, 28^e, 29^e, 30^e, 31^e, 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e, 26^e, 27^e, 28^e, 29^e, 30^e, 31^e, 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e, 26^e, 27^e, 28^e, 29^e, 30^e, 31^e, 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e, 26^e, 27^e, 28^e, 29^e, 30^e, 31^e, 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e, 26^e, 27^e, 28^e, 29^e, 30^e, 31^e, 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e, 26^e, 27^e, 28^e, 29^e, 30^e, 31^e, 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e, 26^e, 27^e, 28^e, 29^e, 30^e, 31^e, 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e, 26^e, 27^e, 28^e, 29^e, 30^e, 31^e, 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e, 26^e, 27^e, 28^e, 29^e, 30^e, 31^e, 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e, 26^e, 27^e, 28^e, 29^e, 30^e, 31^e, 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e, 26^e, 27^e, 28^e, 29^e, 30^e, 31^e, 1

VENTE

Par Autorité de Justice.

S'ERA vendu, au plus haut enchérisseur, à la porte de l'Eglise Paroissiale de Montréal, Dimanche, le 10 Mai prochain, immédiatement après le service divin du matin, un superbe Emplacement situé dans le faubourg Québec au coin Nord-Est des rues Visitation et Lagacé, de 45 sur 120 pieds, avec une maison et écurie chausse-construites.

Cet emplacement est bien situé pour tenir une greccerie ou autre commerce, et dépend des successions de Jean-Baptiste CHEF dit VADEBONCEUR et Charlotte CHAMBERLAND, son épouse.

Pour les conditions, s'adresser à Mr. Louis Chef dit Vadebonceur, dans le faubourg Québec, rue Ste. Marie, ou au Notaire soussigné, en son étude, Petite rue St. Jacques.

J. A. LABADIE, N. P.

Montréal, 20 avril 1846.

ATTENTION!

A vendre à l'enchère, à constitution de rente,

A 6 par 100 par an.

EMPLACEMENTS, faisant partie de cette belle propriété connue sous le nom de "Propriété des Héritiers Paroissiaux," située au Pied du Courant Ste. Marie, près de la nouvelle prison, 14 des dits emplacements sont sur la rue Parthenais, dont 7 font des coins de rues. Les acquéreurs n'auront pas de Lods et Ventes à payer les vendeurs se proposant de prendre des arrangements avec MM. les Ecclésiastiques du Séminaire de Montréal, pour écouler les dits Lods avant la vente.

Le plan pourra être vu et examiné en l'étude du notaire soussigné, ainsi que les conditions de la vente. La vente se fera sur les lieux, Mardi, le 12 Mai prochain, à 11 heures précises de l'avant midi.

J. A. LABADIE, N. P.

Montréal, 20 avril 1846.

A VENDRE.

La Troisième Livraison

DE

L'ALBUM

LITTERAIRE ET MUSICAL

de la

REVUE CANADIENNE,

POUR LE MOIS DE AVRIL.

Sommaire de cette Livraison.

L'Abbaye du Valger, par HYPOLITE CASTILLE.—Oro Felici (Poésie) par MME. LOUISE COLLET.—La Mer et les Marius, par G. DE LA LANDELLE.—ÉTUDES RELIGIEUSES.—Vingt-quatre heures à la Trappe de Bellefontaine. (Suite et fin) par PIERRE CHEVALIER.—Rome, par BARBELE.—LITTÉRATURE CANADIENNE.—Charles Guérin, par un Anonyme.—FACILITATION.—On ne s'avise jamais de tout, par EMILE SOLLE.—La Revue du Mois, par PIERRE L. M. D.—MÉSÈCLE.—Monte Alouette, paroles de H. de La Martinière, musique de P. Scudon.—Bazaar March, pour le Piano, par J. FOLLIER.

Prix Un Ecu.

AVIS.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique. MONTRÉAL, 25 Mars 1846.

AVIS est par le présent donné qu'en conformité à l'Acte d'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, qui exige, que dans le cours d'un mois après qu'une moitié du capital dont le prélèvement a été autorisé, aura été souscrit, le Comité appellera une assemblée des propriétaires pour faire l'élection des Directeurs et passer des règles et règlements et autres affaires de la Corporation.

UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des PROPRIÉTAIRES de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE, est par le présent appelée et aura lieu à l'HOTEL RASCO, dans la Cité de Montréal, MERCREDI, le QUINZIÈME jour d'AVRIL prochain, à midi précis, afin de mettre l'Acte d'Incorporation à effet par l'élection de TREIZE personnes étant propriétaires de pas moins de VINGT PARTS dans la dite entreprise pour être DIRECTEURS de la dite COMPAGNIE, et pour faire les Règles et Règlements et Statuts qui seront jugés convenables par les dits propriétaires.

Par ordre du Comité.

THOMAS STEVENS, Secrétaire.

N. B.—On peut se procurer des listes imprimées des actionnaires éligibles comme Directeurs, en s'adressant au Bureau de la Compagnie, No 8, Petite rue St. T. S.



P. GOULET, MARCHAND TAILLEUR.

(RECEMMENT ARRIVE DE NEW-YORK.)

L'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a ouvert un MAGASIN et une BOUTIQUE comme MARCHAND TAILLEUR, dans la Rue St. Lambert, vis-à-vis JON. BELLE, Eccl. Notaire, où il aura constamment en main un assortiment complet de Draps, Casimirs, Patrons de Vestes, etc., etc.

Les personnes désirant fournir leur Drap seront aussi bien servis qu'il elles le prennent à son Magasin.

M. GOULET, ayant pratiqué dans les meilleurs établissements des États-Unis, et ayant pris des arrangements pour se procurer les nouvelles Coupes et Modes des pays étrangers, n'en cédera à personne pour l'élégance des ouvrages qu'on voudra bien lui confier. Il fait aussi toutes sortes d'Habits Militaires.

Montréal, 30 janvier, 1846.

Meubles de Menage.

S'ERA vendu Vendredi 24 du courant, à l'Hotel de M. Serraphino GIRALDI, qui se retire des affaires, tous les meubles de ménage en usage dans l'hôtel, et tout le contenu de la cave ainsi que chevaux, voitures, etc.

ETABLISSEMENT CANADIEN.

D'HORLOGERIE, DE BIJOUTERIE ET D'ARTICLES DE FANTAISIE.

TENU PAR

M. L. P. BOIVIN,

BIJOUTIER, No. 80, RUE ST. PAUL,

en face du marché.

M. BOIVIN offre en vente, un assortiment étendu de Bijouterie, d'Horlogerie, etc. qu'il recommande à l'inspection des Dames et Messieurs de la ville et de la campagne.

Il comprend: Montres de Dames et Messieurs, en Or et en Argent, du goût le plus nouveau et de première qualité. Chaînes en or françaises et anglaises. Tabatières d'argent, de dames et messieurs. Pendants d'opales. Épingles, épinglettes de corail et Cornaline, etc. etc. Pendules de porcelaine avec vases à fleurs complets, formant la plus élégante garniture de corniche.

Lunettes en or, argent et acier à verres convexes, concaves, et colorées; aussi toute espèce de verres de lunettes. Une jolie collection, pour les amateurs de Cannes, Cravaches, Fousils, montés en argent et en laiton; ainsi qu'un assortiment de cueillères, et de fourchettes en argent, qui sont aussi confectionnées à l'ordre selon les goûts.

M. B. se charge de réparations de pendules et de montres simple et compliquées, françaises et anglaises, ainsi que de toute espèce de bijoux, qui seront exécutées avec soin et promptitude.

Montréal, 6 Janvier, 1846.

A LOUER.

Possession au 1 Mai prochain.

UNE Maison à deux étages, située sur la rue St. Louis, peinte au jaune, contenant dix appartements, avec grande cour, Hangar et écurie.

Une autre, située sur la rue Visitation, (faubourg Québec) à un seul étage, contenant deux logements, avec une cour spacieuse, grange, écurie, remise et autres bâtiments.

Deux autres, situées sur la rue Panet, (faubourg Québec) en briques, à deux étages, le devant en imitation de pierre de taille, et tres bien finir, ayant une grande galerie au second étage, et les derrière de la maison, avec bonnes cours, écuries et remises, le tout tout fait tres bien fini, pour loger quelques familles respectables. Pour les prix et conditions, s'adresser à P. FERRIS, Eccl. marchand, Rue Notre Dame, vis-à-vis l'Eglise anglaise. 10 Mars, 1846.

CHAPEAUX FRANÇAIS.

LES Soussignés offrent à vendre, quelques douzaines de CHAPEAUX FRANÇAIS, de leur importation de l'an dernier. PRIX 25 & 30s.

Mise au successivement, directement de Paris, un NOUVEAU CHOIX de Chapeaux PLOCHÉ de SOIE.

F. R. FABRE & C^{ie}.

Librairie Canadienne, Rue St. Vincent, 23 Mars.

A LOUER.

DEUX MAISONS en pierre à deux étages, Cote à Baron, sur les rues Sherbrooke et St. Denis. S'adresser à l'Évêché, rue St. Denis.—3 avril.

EN VENTE

À la Librairie des Soussignés,

L'HISTOIRE DE NEW-YORK,

Sous les HOLLANDAIS, par le Dr. E. B. O'Callaghan.

E. R. FABRE & C^{ie}.

27 fev.

Rue St. Vincent.

ASSEMBLÉES DE MONTRÉAL.

LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE pour la Saison aura lieu à l'HOTEL RASCO, MERCREDI, le 20 du courant.

Carte d'admission pour les personnes qui résident à Montréal, 15s. chaque.

HENRY CHAPMAN, Secrétaire.

6 avril.

BEAUDRY & FRERE.

No. 124, RUE NOTRE-DAME.

ONT constamment un Assortiment tres considérable des articles suivants, à des prix tres avantageux:

Couvertures de Laine, grandeur assorties Flanelles de toutes les couleurs Draps à Manteaux, de diverses couleurs de Castor, do do Bon choix d'Étoffe à Pantalons Plusieurs cents pièces Coton Blanc 500 Pièces Coton Américain.

Montréal, 13 Janvier, 1846.

A LOUER.

UNE GRANDE MAISON de HUIT LOGEMENTS, assainant le terrain récemment acheté par le Gouvernement, situé au haut de la Rue de la Visitation. Cette Maison est tres bien adaptée pour une MAISON DE PENSION ou MAGASIN d'Épicerie, ou les grands travaux qui seront faits dans les environs, dans le cours de l'été prochain.

—DE PLUS.— Une MAISON neuve, de 4 logements, rue Barré, faubourg St. Joseph, avec une grande Cour et Dépendances. Possession immédiatement.

—Aussi.— Une superbe MAISON en pierre de taille à 3 étages, de deux logements, tres bien achevée et tres convenable pour deux familles tres respectables, située à deux minutes du marché neuf, rue du Champ de Mars.

—ENFIN QU.— Trois MAISONS en Briques, à deux étages, de six logements, formant le coin Ouest du carré Papineau, nouvellement finies, avec un magasin et de belles dépendances, etc.; prix £30.

S'adresser à

H. LIONAIS, Rue Notre-Dame

Montréal, 17 Mars, 1846.

LE FRANCO-AMERICAIN,

Journal Français démocratique.

PARAISANT les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine. PRIX de l'Abonnement:

Pour un an, - - - £1 10 0
Pour six mois, - - £0 15 0
Pour trois mois, - - £0 7 6

Le FRANCO-AMERICAIN a commencé le cours de sa publication le 6 avril.

Des arrangements pris en France, avec les écrivains les plus en renom, le mettront à même de donner, avant leur apparition à Paris, les œuvres les plus remarquables de la littérature moderne.

Office provisoire à New-York, jusqu'au 1er. mai, 41 Ann Street.

On s'abonne à Montréal, aux bureaux de la Revue Canadienne.

EN VENTE,

A LA LIBRAIRIE DES SOUSSIGNÉS,

LES MOIS DE MARIÉ,

Tres jolie Edition élégamment reliée.

Rue St. Vincent, No 3.—7 avril.

CHAUSSURES FRANÇAISES.

LES Soussignés ont encore en main, de leur importation de l'an dernier, un assortiment assez considérable de BRODEQUINS ET SOULIERS pour Dames BOTTES SOULIERS, etc., pour Messieurs, et ils attendent par les premiers arrivages du Printemps, un nouvel assortiment tres varié.

F. R. FABRE & C^{ie}.

Rue St. Vincent, No 3.

PORCELAINES,

FAIENCE, CRISTAL, GRÈS.

EN GROS ET EN DETAIL.

LE Soussigné prie ses amis et le public en général, d'agréer ses remerciements pour l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'ici, et il espère qu'ils lui continueront leur patronage.

Son Fond de Magasin est maintenant complet avec les différents descriptions de Marchandises sus-mentionnées, et il appelle particulièrement l'attention sur la grande variété d'articles de

KAOLIN IRON STONE.

Tables, dorées et unies, Services pour le Dessert le Thé, le Déjeuner et pour Chaudières à Coutelet; Lampe, de Lecture, de Pajour, Lampes Couvertes avec Cheminées; Coupes pour manger le Pain, Verres à Gâteaux-Moules à Blanc-Manger. Services pour Thé et Café, de Métal Anglais; Couteaux et Fourchettes pour le Dîner et le Déjeuner, montés en Ivoire, Cuillères à Soupe et à Thé, Cabarets à Thé, Thermomètres, etc., etc.

L'assortiment en gros est complet, et il se trouve avec un assortiment tres étendu de Marchandises communes convenables pour le commerce de la ville et de la campagne, lesquelles peuvent être vendues par ballots ou par lots d'une douzaine.

Pour être vendus à Bas Prix.

ROBERT ANDERSON,

171, rue St. Paul, Presque vis-à-vis la Maison de Douane. Montréal, 27 fév. 1846.

A VENDRE.

L'ARTÉPISTOLAIRE, pamphlet de 72 pages; donnant les principes de cet Art, particulièrement appliqués à ce pays par un Canadien, suivi d'exemples de lettres d'Affaires de Conduite d'Introduction, de recommandation, &c. &c.

Ce Pamphlet est arrangé de manière à être mis en usage dans les écoles élémentaires. L'auteur ayant eu soin de trancher toute lettre d'amour &c.

On le trouve en vente aux librairies de MM. Fabre et Cie, rue St. Vincent.

C. P. Lévesque, rue Notre-Dame. Rolland et Thompson, rue St. Vincent. Chepeleau et Lamothé; rue St. Gabriel, et chez le soussigné, rue St. Amable Bureau de l'Évêché.

F. CING-MARS.

Prix 20 sous, 7s. 6s. la douzaine.

P. FOURNIER, ENCAUTEUR.

No. 40, Grande Rue Saint-Jacques.

LE Soussigné prévient le public de cette ville, qu'il a l'honneur d'ouvrir des Salles d'Encau, au No. 40, Grande Rue St. Jacques; où il fera régulièrement les MARDI et VENDREDI, des ventes de MEUBLES DE MENAGES, etc., etc.

Il se chargera de vendre à commission toutes espèces d'effets et d'articles de ménage, soit chez lui ou au domicile des individus.

P. FOURNIER.

Montréal, 10 avril 1846.

MEDICAL HALL.

Rue Notre-Dame.

LE Soussigné offre à vendre, 4000 lb. de Graines de Trèfle, du Nord, de la meilleure qualité. 1500 lb. de Graines de Trèfle de Navdon. 100 minots de Graine de Mil saccée, d'une qualité supérieure.

—Aussi—

Un assortiment de GRaines NOUVELLES de Jardin.

31 mars.

A. URQUHART.

A LOUER

LE haut de cette Maison avantageusement située dans la rue St. Gabriel au No. 31, vis-à-vis l'Hotel du Canada, cette partie de maison peut convenir à une famille, ou à des hommes de profession pour Bureaux. S'adresser au propriétaire.

LEWIS T. DRUMMOND.

Rue Craig

Montréal, 6 Février, 1846.

A VENDRE

A CE BUREAU,

LES SIX LIVRAISONS DE LA

Revue de Legislation et de

Jurisprudence.

Prix un ECU chaque Livraison.

PROFESSEUR DE LANGUE FRANÇAISE.

ON a besoin à l'ACADEMIE DE MONTRÉAL. D'un professeur de langue française. Il faut qu'il soit muni de certificat, etc.

S'adresser à

JAMES BELDEN, Directeur.

Rue Ste. Catherine, entre les rues St. Urbain et DeBleury.

Montréal, 16 avril, 1846.

CURIOSITÉ.

LE LUSUS NATURE dont il a été question il y a quelque temps, de deux enfants qui sont attachés ensemble, presque dans la forme des deux frères Siamois, est arrivé en cette ville. On peut le voir à l'Hotel de Québec.—Prix d'entrée, TRANTE SOUS. 16 avril, 1846.

BUREAU DE MEDECINE DE MONTRÉAL.

CE BUREAU tiendra sa prochaine séance MARDI, le cinq mai prochain, à DEUX heures de l'après-midi, dans la salle des Odd-Fellows, grande rue Saint-Jacques, afin d'examiner ceux qui voudraient se procurer une licence pour pratiquer la Médecine.

Avis devra en être donné trois jours avant l'assemblée.

C. S. SEWELL, M. D. Secrétaire.

16 avril, 1846.



DES SOUMISSIONS seront reçues par le Comité Permanent pour les Impressions et la Reliure, le ou avant le 25 du courant, à DIX heures A. M., pour la Reliure du JOURNAL, et de l'APPENDICE de la présente session, dans la forme suivante:

Par volume, s'il n'est pas au-dessus de 600 pages, papier Crown simple, demi reliure, le d's et les coins en maroquin, sujet à l'approbation du greffier de l'Assemblée législative.

Par ordre,

ALFRED PATRICK, Greff. Com. Ass. Légis.

15 avril.

Les papiers-nouvelles de cette ville et de Toronto, Québec et Kingston publieront cette annonce jusqu'au 25. A. P.

Departement des Terres de la Couronne.

Montréal, 18 Décembre 1845.

AVIS.—Pour être vendu, par Encau Public, au Palais de Justice, à Trois-Rivières, MARDI, le QUATRIÈME jour d'AOUT, mil-huit-cent quarante-six, à ONZE heures de l'avant-midi:

La propriété connue sous le nom de FORGES DE ST. MAURICE, située sur la Rivière St. Maurice, District de Trois-Rivières, Bas-Canada, comprenant tous les ouvrages en fer, moulins, fournaux, mairons, rangasies, remises, etc., et contenant environ cinquante-cinq acres de terre, plus ou moins. L'acquéreur pourra avoir le privilège d'acheter une quantité additionnelle de terrain adjoignant (n'excedant pas trois cent cinquante acres) qu'il peut avoir au prix de sept schellins et six deniers par acre.

L'acquéreur aura aussi le droit de prendre de la mine de fer, durant l'espace de cinq années, sur les Terres de la Couronne, non encore concédées dans les Fiets St. Etienne et St. Maurice, connus comme Terrains des Forges, lequel droit cessera sur chaque partie des dits fiets, du moment que cette partie sera vendue, concédée, ou disposée autrement par le gouvernement lequel ne sera toutefois sujet à aucune indemnité envers l'acquéreur, pour la cessation de ce privilège. Aussi, le droit (non exclusif) d'acheter de la mine des concessionnaires de la Couronne, ou autres sur la propriété desquels les mines auront été réservées à la Couronne.

Quinze jours sont alloués au présent locataire pour transporter ailleurs ce qui lui appartient.

Possession sera donnée le SECOND jour d'OCTOBRE, mil-huit-cent quarante-six.

Un quart du prix d'achat sera requis au tems de la vente, le reste sera payé en trois versements égaux, annuels, avec intérêts. Les lettres patentes seront émanées, lorsque le paiement sera complété.

Des plans de la propriété peuvent être vus à ce Bureau.

D. B. PAPINEAU,

C. T. C.

La Gazette du Canada est prié de publier cet avis, ainsi que les autres papiers-nouvelles du Bas-Canada, dans la langue dans laquelle ils sont publiés, une fois par quinze jours, jusqu'au jour de la vente. Le Chronicle & Gazette et le Toronto Herald, sont aussi priés de l'imprimer.

Montréal, 5 Janvier 1846.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, PROPOSITIONS POUR IMPRESSION.

LE COMITÉ SIEGEANT sur l'IMPRESSION et la Reliure recevra, jusqu'à Samedi, le 25 du courant, à DIX heures A. M. d'aucune société dans la Province, des PROPOSITIONS pour IMPRESSION dans les langues anglaise et française (ou pour chacune séparément) du JOURNAL et APPENDICE de la présente Session, dans la forme suivante:—

Composition, par mille ms; Ouvrage à la presse, par token de 250 feuilles simple, papier à couverture.

Le Journal devra être imprimé en caractère de Small Print avec des notes en marge en brevière.

L'Appendice en caractères tels que le Greffier qui dirige cette affaire le jugera à propos.

Par ordre

ALFRED PATRICK, Greffier des comités de l'Assam. Légis.

Chambre du Comité, 4 avril 1846.

Les différents papiers nouvelles publiés à Toronto, à Québec, à Kingston et en cette ville, inséreront l'annonce ci dessus jusqu'au 25 du courant et enverront leurs comptes à ce Bureau pour paiement.

—AP.

CHAMPAGNE

A VENDRE. Quelques Caisnes de CHAMPAGNE de la célèbre Maison de MAX, SUTAINÉ & C^{ie}, de Rheims.

Par

ED. PAYNE,

Agent pour le Canada. 184, Rue Notre-Dame.

—Aussi—

Un assortiment général de vins et de liqueurs dans leur état naturel.

Montréal, 12 Mars, 1846.

DAGUERRETYPE.

Nous avons visité, avec beaucoup de plaisir ces jours derniers, l'atelier de M. V. Des-Rochers, peintre en daguerrtype, sur la Place-d'Armes au-dessous du Bureau du Pilot.

Ce jeune monsieur est né aux environs de Montréal, et s'est déjà acquis une belle réputation parmi nous, comme peintre en daguerrtype. Ses portraits sont d'une fidélité et d'une perfection admirable, il est impossible de s'en méfier. Il sait leur donner les couleurs de la vie; vous posez une minute, et vos traits sont reproduits, avec cette animation de tel qu'il ajoute une double valeur à une physionomie quelconque. Nous recommandons à public ce talent national et du pays, qui rivalise déjà avec tant de succès, avec les meilleurs artistes que nous ayons en ce genre de l'étranger.

J. G. MOUNTAIN,

AGENT des Journaux suivants de New-York, est maintenant en cette ville, à l'Hotel de Swords, où il reçoit des ordres pour ces journaux, aux conditions suivantes:

Le New-York Anglo